

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑲ Numéro de dépôt: 82400772.8

⑤① Int. Cl.³: **A 47 C 21/02**
A 47 C 17/66
//A47D7/00

⑳ Date de dépôt: 28.04.82

③① Priorité: 06.05.81 FR 8109040

④③ Date de publication de la demande:
17.11.82 Bulletin 82/46

⑧④ Etats contractants désignés:
BE CH DE GB IT LI NL

⑦① Demandeur: Mathou, Marcel

F-12630 Gages(FR)

⑦② Inventeur: Mathou, Marcel

F-12630 Gages(FR)

⑦④ Mandataire: Fruchard, Guy et al,
NOVAPAT-CABINET CHEREAU 107, boulevard Péreire
F-75017 Paris(FR)

⑤④ Lit de repos, plus particulièrement pour jeunes enfants.

⑤⑦ Le lit comprend un matelas en mousse (1) et une structure de sommier (2) en forme d'échelle, solidarisés de façon verrouillable mais amovible par au moins une sangle (6) dont les extrémités sont rabattues autour des barres (3) de la structure de sommier pour être accrochées, sous le matelas, à des ergots (5) faisant saillie vers le haut par rapport à la structure de sommier, les sangles étant pourvues pour ce faire d'anneaux d'accrochage (8). La structure de sommier est complétée par des paires de pieds courts (9).

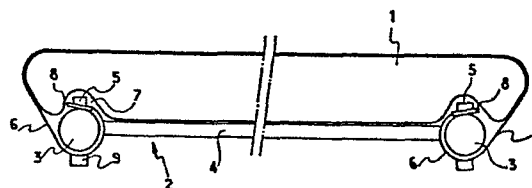


FIG. 1

1.

La présente invention concerne un lit de repos, plus particulièrement destiné à la sieste des jeunes enfants dans les garderies ou les écoles maternelles.

5 Par opposition aux lits classiques d'une chambre à coucher, les lits de repos doivent être fréquemment manipulés pour être étalés aux heures de sieste, puis ensuite remisés pour libérer les locaux. Ces nombreuses manipulations nécessitent que les lits de repos soient de structure légère et robuste. D'autre part, tant en raison de ces manipulations
10 que de leur utilisation par de jeunes enfants, les matelas doivent être empêchés de pouvoir glisser du sommier, le lit devant par ailleurs présenter une parfaite sécurité, en évitant notamment les angles vifs. Les lits actuels utilisés à ces fins sont du type lits pliants ou lits de camps et sont
15 inconfortables, difficiles de manipulation et présentent des risques graves de coincement des doigts.

La présente invention a pour objet de proposer un lit de repos de structure particulièrement simple et légère permettant de solidariser, de façon verrouillable mais amovible, le matelas à la structure de sommier, l'ensemble du
20 lit équipé pouvant ainsi être manipulé et facilement remisé, notamment gerbé.

La présente invention a pour autre objet de propo-

ser un lit de repos de sécurité, à sommier quasiment escamoté sous le matelas, le lit complet ne présentant aucune partie dure saillante et pouvant être recouvert d'une housse de matelas habituelle.

5 Pour ce faire, selon une caractéristique de la présente invention, le lit de repos, comprenant un matelas et une structure de sommier, comporte des moyens amovibles pour solidariser de façon verrouillable le matelas à la structure de sommier et empêcher tout déplacement relatif du matelas par
10 rapport à la structure de sommier.

Selon une caractéristique particulière de l'invention, les moyens de solidarisation comprennent au moins une première paire d'ergots faisant saillie par rapport à la surface d'appui supérieure de la structure de sommier, au moins
15 deux ouvertures formées dans la structure de sommier au voisinage intérieur des ergots de cette première paire, respectivement, et une sangle susceptible d'être appliquée autour du matelas, d'être passée par les ouvertures et d'être accrochée par ses extrémités aux ergots respectifs sous le matelas.
20 Selon une caractéristique plus particulière, la structure de sommier présente une configuration d'échelle et comporte deux paires de pieds courts.

La combinaison de la sangle et des ergots assure une parfaite solidarisation du matelas à la structure de sommier
25 empêchant le matelas de se déplacer ou de glisser par rapport à la structure de sommier, le renvoi des attaches des extrémités de sangle sur les ergots enfoncés dans le matériau mou de la face inférieure du matelas réalisant une fixation verrouillée ou auto-bloquée empêchant que des jeunes enfants ne puissent défaire la sangle. Cette sangle n'est pas nécessairement
30 élastique et peut être une sangle textile tissée classique.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description suivante d'un mode de réalisation, donné à titre illustratif mais nullement
35 limitatif, faite en relation avec les dessins annexés sur lesquels :

La figure 1 est une vue schématique en coupe montrant

l'agencement de sangle du lit selon l'invention;

La figure 2 est une vue schématique de côté du lit selon l'invention; et

La figure 3 représente une sangle destinée à équiper le lit des figures 1 et 2.

Comme on le voit sur les figures 1 et 2, le lit de repos, plus particulièrement pour jeunes enfants, selon l'invention est constitué d'un matelas 1, typiquement un matelas en mousse classique et d'une structure de sommier 2, se présentant avantageusement sous la forme d'une échelle avec deux barres longitudinales parallèles 3 reliées par des barreaux 4 formant en quelque sorte les lattes du sommier. Au voisinage des extrémités opposées des barres 3, sont prévues deux paires d'ergots 5, faisant saillie vers le haut à partir de l'arête supérieure de ces barres 3. Une sangle 6 est disposée transversalement tout autour du matelas 1, ses extrémités étant enroulées autour des barres 3 dans l'espace entre deux barreaux, comme représenté sur la figure 1, pour être solidarisées aux ergots 5. Sans la sangle, le matelas 1 repose normalement sur les arêtes supérieures des barres 3 avec les ergots 5, pénétrant seulement très légèrement dans le matériau souple du matelas. En appliquant et tendant la sangle de la façon sus-indiquée, le matelas 1 est plus fortement appliqué contre la structure de sommier pour venir porter en appui contre les barreaux 4, une dépression plus prononcée 7, se formant au droit des ergots 5, une déformation volontaire manuelle de la mousse du matelas permettant alors l'accès à ces ergots, ce que seul un adulte peut simplement faire. Selon l'invention, la sangle 6 est pourvue à ses extrémités de deux anneaux d'accrochage 8 destinés à être enfilés sur les ergots 5, l'attache de la sangle 6 sur les ergots 5 devenant complètement invisible et insoupçonnable par un jeune enfant, noyée dans le matériau du matelas. Cet agencement permet donc de solidariser le matelas 1 au sommier sans écraser ou déformer substantiellement le matelas et sans risque que la sangle ne puisse être décrochée, ce qui s'avérerait dangereux dans le cas d'utilisation de sangles élasti-

4.

ques. Conformément à l'invention, la sangle 6 n'est toutefois pas nécessairement élastique et peut être réalisée en tissu tissé à la façon des sangles de ceinture de sécurité, la longueur hors tout de la sangle étant déterminée en fonction des dimensions des éléments du sommier et du matelas.

5 La structure de sommier 2 est complétée par deux paires de pieds courts 9, d'une hauteur d'environ 20 mm, ménagés aux extrémités des barres 6 et longitudinalement décalés des paires d'ergots adjacents 5 pour permettre l'enroulage à plat des sangles 6 autour des faces inférieures et intérieures des barres

10 3. Cette garde au sol très basse de la structure de sommier, d'une part permet de limiter la hauteur hors tout du lit de repos, garantissant ainsi sa stabilité et limitant les risques de danger de chute de l'enfant allongé sur le lit, et d'autre part présente l'avantage que, si un adulte de poids conséquent s'assoit sur le lit, les barres 3 et les barreaux 4 pourront ployer de façon limitée pour venir porter contre le sol, en évitant ainsi un endommagement, voire une rupture de ces éléments, l'ensemble du sommier pouvant donc, sans risque, présenter une souplesse et une élasticité convenant aux jeunes enfants.

20 Comme on le voit sur la figure 2, la structure de sommier est dimensionnée de façon que son pourtour hors-tout soit largement inscrit dans le pourtour normal du matelas 1, de sorte que le lit de repos équipé se résume essentiellement, visuellement, au matelas, aucune pièce solide ne faisant saillie par rapport aux zones utiles d'occupation du matelas. Par souci de sécurité, les extrémités des barres 3 sont en outre pourvues d'embouts amortisseurs 10, par exemple en élastomère. La configuration du lit de repos selon l'invention libère totalement la surface utile du matelas, celui-ci ayant sa périphérie débordant du cadre exinscrit à la structure de sommier, de sorte qu'on peut disposer sur le matelas sanglé sur la structure de sommier une housse classique de matelas, l'aspect pratique de la chose n'échappant à aucun éducateur concerné.

35 Du fait du sanglage du matelas sur la structure de sommier, l'ensemble du lit de repos peut être manipulé en saisissant simplement le matelas, les lits pouvant être facilement gerbés ou accolés l'un à l'autre en raison de la faible

hauteur des pieds 9. Ces pieds peuvent être cylindriques ou tronconiques comme représenté sur la figure 2, les ergots 5 étant avantageusement tronconiques inversés, comme représenté sur la figure 1, pour garantir encore mieux l'accrochage des anneaux 8. Dans un mode de réalisation particulier, l'intégralité de la structure de sommier est réalisée en bois, les ergots 5 ayant un diamètre maximal de 20 mm et une hauteur de saillie de 25 mm. Selon les besoins, les sangles 6, peuvent être cousues, par leur partie médiane, au matelas ou solidarisées à ce dernier par collage ou au moyen de systèmes d'accrochage libérables du type à microboucles et à micro-crochets commercialisés sous l'appellation "Velcro". Ces mesures, empêchant la réversibilité du matelas, ne sont toutefois pas nécessaire avec le système de lit selon l'invention.

Quoique la présente invention ait été décrite en relation avec un mode de réalisation particulier, elle ne s'en trouve pas limitée mais est au contraire susceptible de modifications et de variantes qui apparaîtront à l'homme de l'art. En particulier, au lieu d'avoir une structure de sommier en forme d'échelle, on peut utiliser, de façon plus classique, une simple planche à trous, par exemple en bois aggloméré, sur laquelle seront rapportés les pieds courts 9 et les ergots 5, une large ouverture étant toutefois prévue dans la planche au voisinage intérieur de chaque ergot 5 pour permettre le passage de la sangle 6 et l'enfilage de son anneau 8 sur l'ergot considéré 5.

REVENDEICATIONS

1 - Lit de repos, comprenant un matelas et une structure de sommier, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens amovibles pour solidariser de façon verrouillable
5 le matelas nu (1) à la structure de sommier (2) et comprenant au moins une première paire d'ergots (5) faisant saillie par rapport à la surface d'appui supérieure de la structure de sommier (2) à l'intérieur du pourtour de l'aire de portée du matelas sur cette surface d'appui, au
10 moins deux ouvertures formées dans la structure de sommier au voisinage intérieur des ergots, respectivement, et une sangle (6) susceptible d'être appliquée autour du matelas, des bords latéraux respectifs de la structure de sommier, d'être passée par les ouvertures, et d'être accrochée par
15 ses extrémités aux ergots respectifs (5) sous le matelas.

2 - Lit selon la revendication 1, caractérisé en ce que, en vue en plan, le pourtour de la structure de sommier est inscrit dans le pourtour du matelas (1).

3 - Lit selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que la sangle (6) comprend, à ses
20 extrémités, deux boucles d'accrochage (8) destinées à coopérer avec les ergots (5).

4 - Lit selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la sangle (6) est non élasti-
25 que.

5 - Lit selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la structure de sommier (2) présente une configuration d'échelle avec deux barres parallèles (3) reliées par des barreaux (4), les ergots (5)
30 étant montés au voisinage de l'extrémité longitudinale des barres (3).

6 - Lit selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comprend deux paires d'ergots (5) au voisinage des extrémités opposées des barres (3), respectivement, et deux
35 sangles (6).

7 - Lit selon la revendication 5 ou la revendication 6, caractérisé en ce qu'il comprend deux paires de pieds

courts (9) disposés au voisinage des extrémités opposées des barres (3) et décalés longitudinalement des paires d'ergots (5).

8 - Lit selon l'une des revendications 5 à 7,
5 caractérisé en ce que les extrémités des barres (3) sont pourvues d'embouts de protection (10).

9 - Lit selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la structure de sommier (2) est réalisée en bois.

PL. UNIQUE

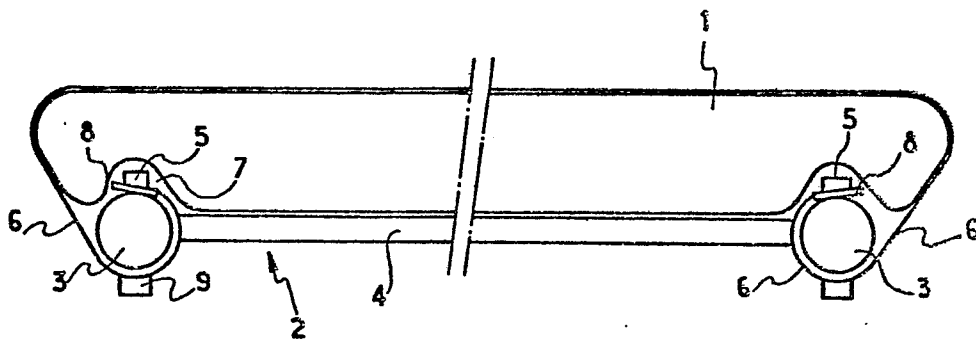


FIG. 1

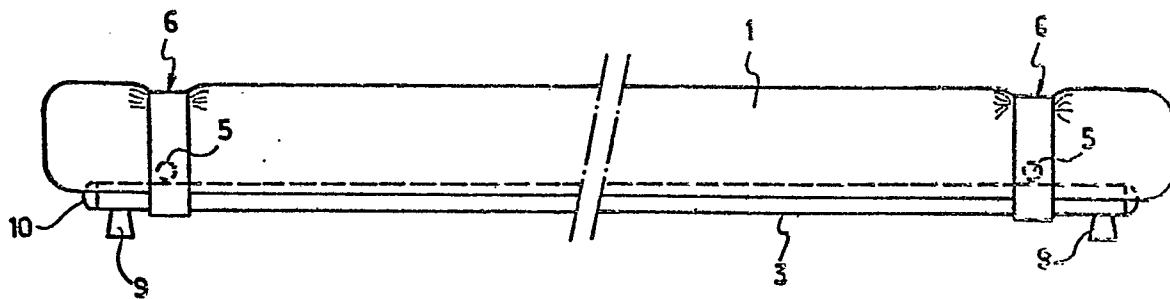


FIG. 2

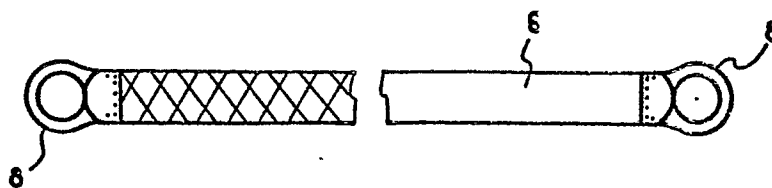


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0064914

Numéro de la demande

EP 82 40 0772

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	GB-A-1 511 227 (MITCHELL) * page 2, lignes 29-33, 77-79, 91-130; figures *	1,3,4,5	A 47 C 21/02 A 47 C 17/66 // A 47 D 7/00
A	FR-A- 336 826 (COFFMAN) * page 1, lignes 13-21; page 1, ligne 52 - page 2, ligne 15; figures * -----	1,2	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			A 47 C A 61 G
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 30-07-1982	Examineur VANDEVONDELE J.P.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	